

10ème Assemblée générale Association Rives du Lac (ARL) 5 novembre 2020 – Par Zoom, en raison Covid 19

Présidence : Geneviève Pasche **Invité :** Laurent Debrot,
11 membres présents , plusieurs membres excusés

Accueil : La Présidente salue les personnes présentes. Au vu des circonstances sanitaires actuelles, la séance se déroule par Zoom. Elle salue l'invité de la soirée, **Laurent Debrot**, député vert neuchâtelois. Et lui donne la parole.

Laurent Debrot : Rives pour tous, présentation de notre invité

Au bord du lac de Neuchâtel, un énorme chantier au XIXème siècle et la correction des eaux du Jura au XXème ont eu pour effet de baisser le niveau de l'eau du lac et l'apparition de nouvelles rives. Sur une distance de 37 km, 85% de rives sont publiques, dont une certaine proportion en zone protégée. Il reste 9 km peu ou pas accessibles. En 2016 une initiative « Rives pour toutes et tous » est lancée par les Verts. Succès avec 5621 signatures (4500 étaient nécessaires). L'initiative demande des rives accessibles pour toutes et tous, un cheminement en terrain naturel ou aménagé qui sera entretenu par le canton. Il n'y a pas d'accès garanti pour chaises roulantes et poussettes. Les clôtures sont interdites. Le canton a 2 ans pour la mise en route du projet.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois propose d'aménager ces 9 km en 7 secteurs avec des plans d'aménagements locaux qui touchent les différentes communes concernées.

Et suivent des illustrations de différents aménagements déjà existants, sur gravier, sur passerelles en bois, pour une situation qui est reconnue comme privilégiée. Deux points restent à régler : le passage dans le domaine d'un hôpital psychiatrique, qui pour l'instant restera privé et, à Neuchâtel, les quelques chambres d'un hôtel vestige de l'Expo 02, qui sont tout au bord du lac. Concernant la piscine qui touche au lac, le passage pourrait être laissé libre les mois pendant lesquels la piscine est fermée.

Le projet neuchâtelois est en très bonne voie.

Geneviève Pasche constate que les situations au bord du lac de Neuchâtel ne sont pas comparables à celles de La Tour, car il n'y a pas là-bas de maisons de maître ni de riches propriétaires sur les rives neuchâteloises. Elle pose la question de savoir si le projet a suscité des oppositions. Laurent Debrot parle de la volonté d'avoir un projet très naturel et relève que l'initiative cantonale est un outil fort. Le coût estimé sera de 3 à 4 millions. Pour conclure, Laurent Debrot nous recommande de faire la promenade de St Blaise à Neuchâtel pour voir les différents modèles de cheminement. Il nous quitte après avoir été vivement remercié par la présidente.

Rapport de la Présidente, activités de l'ARL 2019-2020

Lors de notre dernière assemblée générale, nous ne savions pas encore si le projet de tracé proposé par la Municipalité serait finalement accepté ou non. Une entrevue entre le syndic, son chef de service, l'ingénieur de Sollertia, notre avocat Me. Trivelli et Mme De Quattro était agendée pour tenter une dernière négociation avec l'Etat. Des membres, à la dernière AG, s'étaient montrés dubitatifs quant à l'issue de cette entrevue et on pouvait les comprendre tant les allées et venues de ce dossier entre la commune et le canton ont été nombreuses.

Pour rappel, le tracé du chemin pédestre a été envoyé en examen au canton pour la première fois en mai **2018**. Pour ce qui est des faits, deux allers et retours du dossier ont été nécessaires pour qu'une petite porte s'ouvre enfin. Le syndic, pour se donner le maximum de chances de réussir, a alors décidé de se centrer sur la réalisation non pas de l'ensemble du chemin, mais seulement du 1^{er} tiers, où les modifications demandées semblaient plus aisées à réaliser.

Suite à cette décision, le syndic a invité des membres des 3 services du canton et les a

emmenés en bateau devant la parcelle « la plus problématique » où le SDT, seul service de l'Etat vraiment opposé au tracé, voulait absolument que le tracé passe sur la servitude de passage de la propriété Eugster ce qui aurait impliqué de construire un escalier qui aurait enlaidi le beau mur de cette propriété. Cette visite des lieux n'a cependant pas convaincu le SDT. Le syndic et son équipe ont dû argumenter encore et encore et finalement en appeler à Mme De Quattro, déjà élue au Conseil national, pour obtenir enfin un accord.

Il aura fallu plus de 2 ans pour que le canton donne son approbation au projet du 1er tiers du tracé du chemin pédestre. Quelle épopée : nombre de rencontres avec le syndic sans parler de celles avec notre avocat.

Notre syndic et ses services ont dû faire preuve de ténacité et d'endurance pour parvenir à cet accord. Nous voudrions ici remercier aussi notre avocat dont le concours a été bienvenu dans cette ultime réunion avec Mme De Quattro dont les services ont finalement accepté le tracé non sans avoir préalablement fourni une dernière argumentation. C'était une belle victoire que nous saluons encore aujourd'hui tant les méandres pour y parvenir ont été nombreux.

Suite à cet accord, le syndic et son équipe ont rapidement mis à l'enquête le projet, c'était en décembre 2019. Des séances publiques ont été organisées pour présenter le projet. L'ingénieur de Sollertia était là pour expliquer le tracé. Les présentations du projet ont remporté un franc succès; de très nombreux Boélands se sont déplacés pour voir le projet et poser leurs questions. Des avocats soucieux de défendre les propriétaires, étaient aussi de la partie. Cette affluence laissait aussi présager de nombreuses oppositions.

Au total, il y a eu 22 oppositions dont certaines se résumaient à une lettre collective et d'autres émanaient d'avocats des clients prêts à se défendre becs et ongles. En juin, le bureau d'avocats de la commune, après s'être penché sur les oppositions, a mis en avant les arguments pour les contrer. Depuis, la Municipalité n'a jamais affirmé clairement que les oppositions avaient été levées malgré les questions précises posées lors des deux derniers conseils.

Si les oppositions ne sont pas levées, la réalisation du chemin ne peut être programmée et les opposants au chemin n'ont aucune raison d'intenter des actions en justice ni à la CDAP, ni au TF.

Au vu de ces éléments, le travail du comité de l'ARL ces prochains temps consistera à tenter d'en savoir plus ou si non, à définir une nouvelle stratégie d'action.

Dans la discussion qui suit le rapport de la présidente, Michel Panchaud rappelle ce qui s'est passé sur les rives du lac de Morat où c'est le tribunal fédéral qui a fini par fixer le montant à verser pour les expropriations.

Il est regrettable que notre association n'ait pas le statut lui permettant de faire recours. Katia Bieri signale que n'importe quel citoyen de La Tour-de-Peilz devrait pouvoir recourir contre un refus de la commune de réaliser l'accès au lac approuvé en votation populaire. Nous en avons fait l'expérience dans les recours lancés. Personne des signataires ne résidait suffisamment près du lieu visé pour être valablement concerné. Jacques Vallotton demande si une association existante pourrait agir, par exemple « Tourisme pédestre » ou « Swiss rando. » La question sera posée à Adèle Thorens. Katia Bieri parle aussi de la synthèse Camac, qui fait circuler le dossier au canton. Geneviève Pasche cite les 3 services cantonaux concernés par la problématique et relève que c'est le SDT qui a posé problème. Katia Bieri travaille dans le domaine juridique et se dit prête à donner un coup de main, à s'impliquer et à s'investir. Geneviève lui présente les membres présents du comité .

Rapport de la Caissière

Nicole Rivet relève que le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 2550.- soit 1440.- de cotisations et 280.- de dons. Il y a eu 2500.- de frais d'avocat pour le recours concernant le portail.

L'association compte 70 adhérents cotisants.

Rapport des Vérificateurs des comptes.

Jean-Marc Röthlisberger donne lecture du rapport des vérificateurs attestant la parfaite tenue et l'exactitude des comptes.

Approbation du rapport et des comptes

Le rapport de la présidente et les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité, avec remerciements aux vérificateurs et à la caissière .

Nouveau vérificateur

Jean-Marc Röthlisberger, qui a fonctionné pendant 2 ans, cède sa place et François Russillon accepte ce mandat. Il est remercié par Michel Panchaud.

Divers et propositions individuelles

Christiane Rithener s'interroge sur l'avenir du cheminement sur les 2/3 restants

Jacques Vallotton croit au succès de cette 1^{ère} étape, tous nos efforts tendent à ce but et après... on verra ! Il rappelle que le résultat de la première initiative communale lancée est très attendu et pourrait faire jurisprudence !

Katia Bieri souligne que la Municipalité doit se prononcer sur les oppositions, sinon, il y a déni de justice. Les citoyens sont en droit de savoir, la transparence doit exister. Si la question a été posée au Conseil communal, sans réponse satisfaisante, il faudra utiliser une autre approche... A suivre !

La Présidente clôt la séance en remerciant chacune et chacun et en réaffirmant notre volonté d'aller de l'avant !